

ENTRETIEN

Abou Mazen

Après le désengagement, les choix palestiniens

Abou Mazen (Mahmoud Abbas), membre du Comité exécutif de l'OLP a entre autres la charge des relations avec les forces pacifistes israéliennes. Récemment, il a dirigé la délégation palestinienne aux pourparlers consécutifs à la rupture par la Jordanie de ses liens juridiques et administratifs avec la Cisjordanie. L'entretien que nous publions a été accordé à Rabat à 'Atif 'Awdâ, d'al-Yawm al-Sâbi'.

'Atif 'Awdâ. — *Quelles perspectives politiques pour le soulèvement ?*

Abou Mazen. — Le peuple palestinien ne s'est pas soulevé pour le plaisir de le faire, mais pour affirmer sa ferme volonté de se débarrasser de l'occupant et d'accéder à l'indépendance nationale. L'objectif du soulèvement, c'est l'indépendance nationale. Cela apparaît clairement dans le programme en quatorze points de la Direction clandestine du soulèvement, qui recoupe d'ailleurs celui de l'OLP.

Le soulèvement a contribué à hâter les efforts internationaux en vue de la tenue d'une conférence internationale de paix, d'autant qu'un bref aperçu sur les zones de tension actuelles dans le monde permet de constater de sérieuses tentatives d'aboutir à une véritable détente entre les grandes puissances. Voyez Chypre, la guerre du Golfe, l'Afghanistan...

A.A. — *Plusieurs projets sont aujourd'hui à l'étude : un gouvernement en exil, un gouvernement provisoire, la proclamation de l'État indépendant. Quel est le choix de l'OLP ?*

A.M. — Il y a une différence pratique entre un gouvernement en exil et un gouvernement provisoire. Le premier désigne un gouvernement dont les dirigeants ont été contraints de chercher refuge à l'étranger du fait d'une occupation, alors que le second marque le couronnement de l'étape de la libération nationale. C'est ce qui s'applique au cas palestinien et qui explique que notre direction étudie

aujourd'hui l'éventualité de la proclamation d'un gouvernement provisoire. Si cela lui apparaît nécessaire, elle constituera ce gouvernement une fois terminées nos consultations arabes et internationales et dans le cadre d'une convocation du Conseil national palestinien. Sinon, l'OLP demeurerait la seule référence de la lutte de notre peuple. De toutes les façons sachez qu'un gouvernement provisoire ne mettra pas fin au rôle de l'OLP, ni à celui de son Comité exécutif.

A.A. — Ce gouvernement provisoire aura-t-il un programme différent de celui de l'OLP ?

A.M. — L'OLP possède un programme politique et le gouvernement provisoire pourra en dégager les éléments constitutifs du sien. De toutes les façons, ce gouvernement sera issu de l'OLP, et agira en parfaite solidarité et complémentarité avec l'organisation.

Nous avons constitué une commission juridique formée de membres palestiniens et arabes qui étudient aujourd'hui tous les cas de figure que l'étape actuelle commande d'envisager.

A.A. — Cette commission compte-t-elle des personnalités palestiniennes de l'intérieur ?

A.M. — Non.

A.A. — Le programme de ce gouvernement se basera-t-il sur la résolution de partage de l'ONU de 1947 ?

A.M. — Nous avons toujours respecté la légalité internationale. Nous connaissons pertinemment toutes les résolutions de l'ONU qui concernent notre question et nous les acceptons dans leur totalité. Sachez d'ailleurs que les contacts et les consultations sont en ce moment intenses entre l'OLP et les pays arabes et amis, mais je dois dire que nous n'avons pas encore reçu de réponses de la part des Européens. Sachez encore qu'à l'exception de la Syrie, tous les pays arabes nous ont assuré de leur appui à toute mesure nouvelle que prendrait l'OLP.

A.A. — La dernière décision jordanienne a-t-elle eu des conséquences néfastes pour l'OLP ?

A.M. — La décision de rompre les liens juridiques et administratifs entre la Jordanie et la Cisjordanie a été mise en application de telle sorte que soient évités tout préjudice à l'encontre de notre peuple en Cisjordanie. Ce que nous avons entendu à Amman, lors de notre visite aux autorités, nous a confirmé qu'il y a une certaine souplesse dans la mise en pratique de ces décisions et que le souci de ne pas nuire aux habitants dans leur vie quotidienne est réel.

A.A. — Cette décision pourrait-elle avoir des effets sur le rôle éventuel de la Jordanie dans le processus de paix ?

A.M. — La Jordanie n'a pas renoncé à jouer un rôle politique. Ce qu'elle a abandonné c'est la place de l'associé, mais cela ne l'empêche nullement d'occuper

celle de l'allié. Sans oublier que l'un des buts recherchés par la délégation palestinienne lors des derniers pourparlers à Amman était d'organiser la coordination entre nos positions respectives en vue de la Conférence internationale de paix. Il est important que cette coordination demeure, non seulement au vu des dernières décisions, mais aussi en prévision de la Conférence internationale qui concerne d'ailleurs tout autant l'Égypte, la Syrie, et le Liban.

A.A. — Mais faut-il considérer que l'idée d'une délégation jordano-palestinienne aux pourparlers de paix est maintenant abandonnée ?

A.M. — Oui, car les conditions concrètes ont changé.

A.A. — Quel bilan faites-vous de vos derniers pourparlers à Amman ?

A.M. — Les Palestiniens sont satisfaits des résultats, d'autant que nous avons discuté de l'ensemble des questions soulevées par cette rupture des liens juridiques et administratifs avec la Cisjordanie. Il a été également décidé que la commission jordano-palestinienne se réunira à nouveau le mois prochain à Amman. Je présiderai probablement la partie palestinienne à ces discussions, et Taher al-Masri, le ministre jordanien des Affaires étrangères dirigera la délégation de son pays. J'insiste sur le fait que la coordination se poursuit entre nous et la Jordanie.

A.A. — A-t-on fixé la date de la visite de Yasser Arafat à Amman ?

A.M. — Il n'y a absolument aucun empêchement à cette visite. L'invitation lui a été adressée et la visite aura lieu au moment opportun.

A.A. — Les Égyptiens ont récemment déployé des efforts pour la tenue d'une réunion américano-palestinienne au Caire. Ils n'y ont pas réussi. Quelles sont les causes de cet échec ?

A.M. — Les Égyptiens, qui ont effectivement tenté d'instaurer un dialogue entre les Américains et les personnalités palestiniennes de l'exil et de l'intérieur, avaient même reçu une approbation de principe de la part des États-Unis. Mais M. Murphy a au bout de sa tournée dans la région, manifesté son désir d'annuler la rencontre.

D'après ce que nous savons, les Égyptiens n'ont pas désespéré de parvenir à instaurer un tel dialogue. Durant nos pourparlers au Caire, la délégation palestinienne a demandé à la partie égyptienne son avis sur un certain nombre de décisions que l'OLP envisage de prendre, ainsi que son aide pour hâter la tenue de la Conférence internationale de paix.

A.A. — Est-ce que le document Abou-Charif [voir section Documents du présent numéro, N.D.L.R.] facilite le dialogue américano-palestinien ?

A.M. — Les États-Unis n'ont pas pris officiellement position sur ce document. Ils se sont contentés d'allusions qui ne les engageaient en rien. Personne ne peut dire que les Américains ont manifesté d'une quelconque façon autorisée leur

acceptation de ce document. D'ailleurs ce dernier n'a pas provoqué l'ouverture de débats ni sur le plan palestinien, ni sur le plan arabe.

A.A. — *En serait-il ainsi si l'OLP annonçait qu'elle endossait ce document ?*

A.M. — Ce que vous qualifiez de document est un article politique de Bassam Abou-Charif et qui porte sa signature d'ailleurs. On ne peut considérer qu'il engage l'OLP.

A.A. — *Qu'en est-il du « Document de proclamation d'indépendance » trouvé selon elles par les forces d'occupation au bureau de Fayçal Husseini à Jérusalem ?*

A.M. — Le document Husseini est une tentative de nos frères des territoires occupés de proposer une formule pratique de l'indépendance. Nous ne savons pas, d'ailleurs, si ce document est la synthèse de discussions politiques dans les territoires occupés ou l'expression d'idées de Fayçal Husseini, mais le texte n'en reflète pas moins un désir d'aboutir à une solution politique et à la pleine réalisation de nos aspirations à l'indépendance et à l'édification de notre État souverain. Ce document cependant n'a pas été discuté avec l'OLP.

A.A. — *Quels sont les effets de l'arrêt des combats entre l'Irak et l'Irak sur la question palestinienne ?*

A.M. — L'arrêt des combats est un acquis pour l'Irak et la cause palestinienne. Car il signifie que l'effort de l'Irak et les possibilités des pays arabes du Golfe s'investiront ailleurs, dans une autre direction : celle de la Palestine. Plus important, l'attention des Arabes, leur préoccupation première pourra à nouveau être la cause palestinienne. Mais il me faut aussi rappeler que l'Irak, au plus fort de la guerre, n'a jamais interrompu son aide et son appui à notre cause.

A.A. — *Des informations font état d'un retard de la réunion du Conseil national palestinien malgré votre annonce de la tenir dans un délai d'un mois ?*

A.M. — La réunion du conseil n'a pas été retardée, mais nous attendons de compléter nos discussions sur les propositions qui seront à l'ordre du jour de ses débats. Le Conseil national se réunira très prochainement, dès que seront conclues les discussions au sein des institutions palestiniennes, et dès que seront terminées nos consultations arabes et internationales.

A.A. — *Y a-t-il des éléments communs entre la bande de Gaza et l'Égypte à l'instar de ceux que l'on constate entre la Cisjordanie et la Jordanie ?*

A.M. — La situation est tout à fait différente à Gaza. Les Égyptiens y ont certes nommé un gouverneur administratif, mais l'Égypte ne considère pas la bande de Gaza comme partie de son territoire national et, par là, rien ne la force à prendre une décision analogue à celle adoptée par la Jordanie, surtout que Gaza demeure sous l'autorité d'un gouverneur administratif égyptien tout en étant soumis à l'occupation.

A.A. — *Des noms commencent à circuler concernant la composition du gouvernement provisoire. Quels sont vos commentaires à ce propos ?*

A.M. — Tout cela est prématuré. Cela me semble d'autant plus précipité que la décision de proclamer ce gouvernement n'a pas été prise encore. Commencer à faire circuler des noms, c'est placer la charrue avant les bœufs.

A.A. — *Vous avez parlé du facteur international dans la recherche d'une solution. Où réside son rôle ?*

A.M. — Il y a un accord entre les deux grands sur la nécessité de la tenue de la Conférence internationale. Ce qui fait aujourd'hui l'objet des discussions, ce sont les moyens pour parvenir à une formulation politique qui convienne aux intéressés. Nos amis soviétiques nous tiennent régulièrement au courant des développements qui surviennent dans ce domaine.